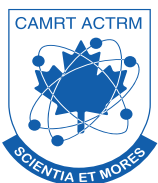


Pratique avancée en technologie de radiation médicale :



Sommaire exécutif



Canadian Association of
Medical Radiation Technologists
Association canadienne des
technologues en radiation médicale



Alors que le système de santé évolue pour répondre aux besoins de la population canadienne, des changements importants se produisent dans la façon dont les soins sont prodigués aux patients. L'une des évolutions les plus remarquables est le dynamisme déployé dans le but de s'assurer qu'on offre à tous les professionnels de la santé des conditions leur permettant d'exercer dans la pleine mesure de leur capacité, efforts qui ont donné lieu à l'émergence de la pratique avancée. Ce modèle de soins de santé modernes, qui a fait l'objet de tests, a été adopté dans de nombreux pays, y compris au Canada.

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) croit fermement qu'il y a une place pour la pratique avancée en technologie de la radiation médicale (TRM) au Canada. Comme on peut le voir dans la pratique en TRM au travers le monde, ainsi que dans la pratique avancée dans autres professions du secteur de la santé, ce type de pratique peut améliorer les soins que l'on prodigue au patient en améliorant l'accès et la qualité des soins, ainsi qu'en contribuant aux innovations du système – sans compter les économies de coûts potentielles.

Les technologues devront déployer des efforts concertés et coordonnés si l'on veut que la pratique avancée se répande partout au pays. Le présent plan-cadre a été élaboré dans le but de définir et d'illustrer les principes fondamentaux de la pratique avancée en TRM dans la réalité canadienne. Ce débat contribuera, espérons-le, à établir une vision commune de la pratique avancée en TRM et à faciliter la tâche des technologues, qui travaillent à la création de rôles d'avenir dans le domaine de la pratique avancée.

Définition

La pratique avancée en technologie de la radiation médicale constitue un niveau de pratique supérieur dans lequel les responsabilités cliniques dépassent couramment les attentes principales de la pratique. La pratique avancée exige des compétences d'analyse permettant de synthétiser des connaissances basées sur les éléments probants afin de travailler en mode autonome vers l'atteinte de résultats optimaux pour le patient.

Les TRM en pratique avancée sont en mesure d'exercer ces rôles en raison de leurs connaissances, compétences et jugement cliniques et théoriques avancés, acquis dans le cadre d'un programme de formation de deuxième cycle ou l'équivalent.



Principes de la pratique avancée

On peut lire dans l'abondante documentation sur la pratique avancée dans les professions du secteur de la santé que le niveau de pratique plus élevé, caractéristique de la pratique avancée, figure dans plusieurs principes distincts. Ces principes, qui ont été pris en considération dans la définition ci-dessus, constituent un point de convergence utile pour l'examen des rôles en pratique avancée en TRM.

Tous les rôles de la pratique avancée ont leur raison d'être si l'on veut améliorer la situation du patient, soit en facilitant l'accès aux soins, en améliorant leur qualité ou en s'assurant que les patients sont satisfaits des soins qu'on leur prodigue. Le principe de **l'amélioration des résultats pour le patient** est au cœur de la pratique avancée, de son acceptation et de sa mise en œuvre dans toutes les professions.

L'exigence relative à la **pensée critique**, attestée par l'interprétation, l'analyse, la synthèse, l'évaluation, l'inférence et la réflexion, doit être un élément central de tout rôle de la pratique avancée. De la même façon, la responsabilité relative aux **prises de décisions complexes** permet la création de rôles qui font vraiment avancer la portée des responsabilités en TRM et de fonctionner avec un degré d'autonomie plus élevé.

Les rôles de la pratique avancée sont caractérisés par un degré accru d'**autonomie** et par une plus grande contribution indépendante aux soins multidisciplinaires donnés au patient. Le droit à une plus grande autonomie, rendu possible par la formation, est d'une importance primordiale à l'égard de l'acceptation des rôles de la pratique avancée.

Le **Leadership** constitue une qualité souhaitée dans tous les rôles de la pratique avancée. Au sein des organismes, on s'attend à ce que le praticien de la pratique avancée progresse dans le cadre de ses fonctions de chef, de porte-parole et de mentor, en vue d'améliorer la prestation des soins au patient.

Les rôles de la pratique avancée

Même si chacun des principes est en soi un élément important de la pratique avancée, tous les concepts sont interreliés et complémentaires. Dans un rôle de la pratique avancée, tous les principes seraient intégrés à la portée et aux attentes de la pratique et serviraient, dans le cadre des activités quotidiennes, à accroître la portée et l'influence de ce rôle. Si l'on veut que les rôles reflètent fidèlement un niveau élevé de la pratique chez les TRM, ils devront être construits autour d'activités qui non seulement dépassent les attentes envers la profession en TRM au Canada, mais qui incorporent les principes de la pratique avancée dans leurs fondements mêmes. Il est impératif que les activités qui constituent la base des nouveaux rôles de pratique avancés soient incorporées au travail quotidien du technologue.



Le présent plan-cadre n'aborde pas la question de la détermination d'activités particulières qui seraient considérées avancées dans le contexte canadien. L'évolution continue de la pratique en TRM et les différences dans la pratique entre les provinces canadiennes font en sorte qu'il devient difficile de trouver des exemples fixes dans le temps et pouvant s'appliquer à l'échelle nationale. Ce plan-cadre fournit plutôt des exemples du Canada et du monde faisant ressortir des modèles qui méritent d'être suivis.

Préparation pédagogique pour les rôles de pratique avancée

Selon l'ACTRM, les études devront figurer parmi les éléments essentiels des nouveaux rôles de la pratique avancée, quels qu'ils soient. Une éducation et une formation à la fois complète, accessible et normalisée, pour les qualifications des rôles au-delà du premier échelon, constituera la fondation de rôles énergiques et appelés à durer dans le temps en ce qui touche la pratique avancée en TRM. En se fondant sur les expériences qui nous ont été signalées, notamment celles des responsables de l'initiative des radiothérapeutes spécialistes cliniques (RTSC) en Ontario, l'ACTRM a inclus dans sa recommandation une exigence relative à une formation de deuxième cycle – ou l'équivalent. La combinaison des études avancées et de la recherche habituellement menée dans des études de deuxième cycle offre à la fois la structure et la latitude nécessaires pour permettre à une personne d'acquérir un niveau de compréhension et d'aise à l'égard de sujets complexes, ce qui est un aspect central de la pratique avancée. L'équivalence, dans ce cas, consisterait en un degré d'apprentissage jugé de même niveau que la réussite d'un cours d'étude.

Perspectives d'avenir

Malgré les défis uniques que présentent la structure et la diversité du système de santé au Canada, nous croyons qu'il est possible de mettre en place la pratique avancée dans toutes les juridictions. D'ailleurs, l'Initiative des radiothérapeutes spécialistes cliniques (RTSC) en Ontario a récemment été étendue et représente un modèle permettant d'innover la pratique avancée en radiothérapie dans toutes les provinces. De plus, des activités innovatrices déjà en cours, avec un immense potentiel inexploité, laissent penser qu'il est possible de créer des rôles avancés en TRM qui reprennent et vont au-delà de ce qui a été fait au plan international dans toutes les disciplines.

Le présent plan-cadre représente une première étape importante sur le débat de la pratique avancée pour les TRM. Nous espérons que sa publication stimulera l'intérêt à l'égard de la pratique avancée dans le milieu de la TRM et qu'elle constituera un point de départ commun pour la pratique avancée et sa place dans le modèle évolutif des soins de santé au Canada.